



VILLEJUIF
Tout cède à notre union

VILLE DE VILLEJUIF
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

ARRÊTÉ DU MAIRE

**OBJET : ARRÊTÉ PORTANT DELEGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE À
MADAME ANNE-GAËLLE LEYDIER, PREMIERE ADJOINTE AU MAIRE**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VILLEJUIF,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-18 ;

VU la délibération n°007_2020 portant élection du Maire de Villejuif ;

VU la délibération n°009_2020 portant élection des adjoints et des adjoints de quartier ;

VU la délibération DEL2025_062 du Conseil municipal du 9 avril 2025, autorisant la constitution d'une servitude conventionnelle de surplomb du domaine public communal dans le cadre d'un projet d'isolation thermique par l'extérieur de la propriété bâtie située 13, rue Robespierre à Villejuif (Val-de-Marne).

CONSIDÉRANT qu'il importe d'assurer la continuité de la gestion des affaires communales pendant les absences de Monsieur le Maire,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Délégation temporaire de signature est accordée à Madame Anne-Gaëlle LEYDIER, Première adjointe au Maire, le **mercredi 12 novembre 2025** pour la signature de l'acte notarié suivant :

Constitution d'une servitude conventionnelle de surplomb du domaine public communal dans le cadre d'un projet d'isolation thermique par l'extérieur de la propriété bâtie située 13, rue Robespierre à Villejuif (Val-de-Marne).

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun situé 43, rue du Général de Gaulle 77008 MELUN cedex - dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Villejuif, le **8 OCT. 2025**

Pierre GARZON
Maire
Conseiller départemental du Val-de-Marne

